

**DELIBERATION  
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2015**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 22/05/2015

Le 28 mai 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Marc PECHOUX, Martial THEVENET

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT

**OBJET : CULTURE-PATRIMOINE : Demande de subvention pour le traitement antifongique du retable de Parcieux**

Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que le retable de Parcieux, élément remarquable du patrimoine de compétence communautaire, a été restauré en 2011.

Au cours des deux dernières années, une moisissure s'est développée à la surface du retable. Deux opérations sont aujourd'hui nécessaires :

- Un traitement antifongique avec analyse microbiologique.
- La mise en place d'un dispositif pour contrôler l'humidité afin de prévenir le retour des moisissures.

La dépense est prévue au Budget Principal 2015. Le retable étant classé au titre des monuments historiques, les dépenses à engager bénéficient du soutien de l'Etat et du Département de l'Ain, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Traitement antifongique	750	Etat	528
Analyse microbiologique	150	Département	396
Dispositif de régulation de l'humidité	420		
Total HT	1 320	Autofinancement CCDSV	660
Total TTC	1 584	Total	1 584

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** l'opération de traitement antifongique du retable de Parcieux et son plan de financement ci-dessus.
- ✓ **Sollicite** de l'Etat (DRAC Rhône Alpes) et du Conseil Départemental les subventions correspondantes.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 3 JUIN 2015  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150528-2015B17-CP  
Affichage le :

- 3 JUIN 2015

A Trévoux, le

- 2 JUIN 2015

**Le Président,  
Bernard GRISON**


